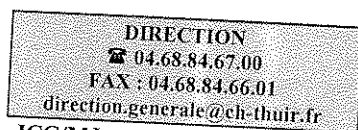




CENTRE HOSPITALIER LEON-JEAN GREGORY
Avenue du Roussillon - B.P 22 - 66301 THUIR Cedex
☎ 04.68.84.66.00 - FAX : 04.68.84.65.50



JCG/MJ

**DECISION N° 08-076 / DIRECTION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de THUIR,

VU le livre VII, titre 1er, chapitre IV du Code de la Santé publique, et notamment son article L 714-12 ;
VU le titre IV du statut général des fonctionnaires ;
VU le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

DECIDE

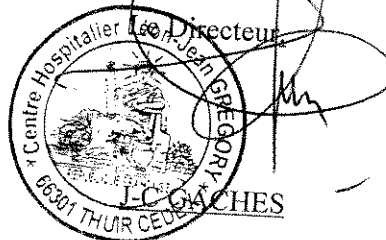
ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée de façon ponctuelle et spécifique à

Monsieur Joël MOULIN, Directeur Adjoint

afin de signer la demande de Permis de Construire et tous documents y afférents, relatifs au dossier de reconstruction des unités de soins du Centre Hospitalier de Thuir.

ARTICLE 2 : La présente décision est adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales pour satisfaire à la formalité de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Thuir le 31 juillet 2008,



DESTINATAIRES :

- Intéressé (e)
- Chrono
- Dossier
- DDASS
- Préfecture

Toute contestation de la présente décision devra être portée devant le Tribunal Administratif 6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER Cedex 02, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

0036